

Compte-rendu de la réunion d'information du 21 novembre 2007 sur la RGPP « développement des entreprises »

Luc Rousseau, Directeur général des Entreprises, a convié les représentants syndicaux du Bervil afin de les **informer sur la révision générale des politiques publiques (RGPP)** « développement des entreprises ». Il était accompagné de Sophie Morin, Secrétaire générale et de Patricia Phene, adjointe de Mme Morin.

L'objectif de la RGPP, lancée par le gouvernement en juillet 2007, est de **diminuer la dépense publique tout en renforçant l'efficacité et la qualité de l'action publique.**

Le but de l'audit est aussi **de dire si les organisations peuvent être plus performantes.** Le gouvernement a donc lancé un certain nombre d'audits dont un sur le développement des entreprises qui est en cours.

Cette **réflexion** placée sous l'égide de l'Inspection Générale des Finances, est **duale** :

- **au niveau des services territoriaux** avec une réflexion au MEDAD sur la fusion DRIRE / DIREN, voire avec les DRCE, les DRCA, les DRE (Directions Régionales de l'Équipement), les DRTEFP (Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle). Est aussi examinée la possibilité d'un regroupement au niveau régional ou dans les services des Trésoriers-Payeurs-Généralistes...
- **au niveau des services centraux** : le souhait du Gouvernement étant de diviser par deux le nombre de directeurs de l'administration centrale, donc de fait, de réduire de moitié le nombre de directions, la réorganisation de la DGE pourrait prendre la forme d'une fusion avec la DCASPL (250 agents), voire éventuellement avec le Tourisme ou la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle).

Luc Rousseau a bien insisté sur le fait qu'**à ce stade**, plusieurs hypothèses étaient sur la table mais qu'**aucune piste n'était privilégiée, aucune piste retenue.** Un premier rapport sur les moyens d'intervention devrait être publié en décembre 2007 et une **annonce sur les orientations devrait être faite dès janvier / février 2008 pour mise en œuvre avant la fin du premier semestre 2008.** On se dirige clairement vers un remaniement directionnel avec remise en cause des structures. La tendance actuelle est que les fonctions régaliennes soient assurées par l'État et les fonctions opérationnelles par des opérateurs, des agences.

Autre réflexion en cours après la fusion OSEO / AII (Agence de l'Innovation Industrielle) : **la gestion des aides publiques à l'innovation**, les aides du Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE) qui **pourrait être transférée à une agence** (Oséo-Innovation par exemple) à l'horizon 2009.

Quid des pôles de compétitivité ? Quelle part de la procédure et quel rôle seraient transférés ? Selon Luc Rousseau, si une décision de transfert était prise, ce serait vraisemblablement l'instruction et le conventionnement des projets de R&D qui seraient transférés à une agence. Le pilotage des projets (décision des orientations stratégiques), notamment des pôles, resterait de la compétence de la DGE.

L'intersyndicale a insisté pour que les agents dont les fonctions seraient supprimées ou transférées vers des agences, bénéficient d'un reclassement prioritaire pour trouver un nouveau poste, qu'il y ait un véritable accompagnement du changement, de la mobilité, que les agents soient pris en considération et qu'il y ait un traitement « humain » des situations individuelles.

La CFDT restera vigilante sur les futures restructurations et ne manquera pas de tenir informés les personnels.